

fications, et la Société était autorisée à faire des prêts à cette fin, jusqu'à concurrence de 90 p. 100.

Afin de pouvoir profiter de ces dispositions, les provinces devaient établir des sociétés de logement. Huit provinces l'ont fait. Je ne puis m'empêcher de penser que l'honorable représentant de Vancouver-Kingsway aurait dû diriger à bon escient le plus fort de son argument contre ceux qui le méritaient vraiment. A vrai dire, elle aurait dû admettre de plein gré que sa propre province, la Colombie-Britannique, n'a pas institué de société de logement, ce qui explique certaines des difficultés dont elle se plaint. Autrement dit, monsieur l'Orateur, elle aurait dû se montrer aussi dure envers les créditistes qu'envers les libéraux.

Des sociétés ont été établies dans huit provinces entre le 8 mai 1964 et le 1^{er} juillet 1967. Une seule a été instituée en 1964, celle de l'Ontario. Trois ont été établies en 1966. Le 6 avril 1966, la Nouvelle-Écosse établissait sa propre commission de logement. Le 7 avril 1966, l'administration du logement de l'Île du Prince-Édouard était créée. De même, en 1966, la société de logement de Terre-Neuve et du Labrador était mise sur pied.

Puis, en 1967, quatre autres sociétés provinciales de logement sont nées. Je donne ces chiffres, monsieur l'Orateur, pour montrer qu'il est un peu tôt pour dire que les modifications de 1964 ne donnent pas de résultats. Ce n'est peut-être pas juste de condamner particulièrement l'Ontario, par ce que, sans aucun doute, les pressions y sont particulièrement fortes. Pourtant, on peut signaler que, dans cette province, on a aménagé au moins 12,000 logements sociaux; il y en a à peu près 16,000 dans tout le Canada. Autrement dit, les trois quarts de tous les logements sont situés dans une province qui a créé sa société de logements en 1964.

Par le nombre de logements sociaux, la province suivante est Terre-Neuve et le Labrador. Le Manitoba vient ensuite. A la fin d'août 1967, 321 logements sociaux avaient été créés en Nouvelle-Écosse.

● (9.50 p.m.)

Je crois, monsieur l'Orateur, que la date de création des sociétés et le nombre des unités construites sont importants parce qu'ils indiquent qu'il est trop tôt pour déterminer si les modifications de 1964 ont été ou non fructueuses. Ce qui est remarquable, c'est qu'en 1967 déjà, la Société centrale d'hypothèques et de logement avait fourni à travers le Canada environ 150 millions de dollars pour les logements sociaux. En outre, on avait affecté 52 millions de dollars pour des domiciles d'étudiants; on avait prévu 21 millions de dollars additionnels pour la construction de loge-

ments destinés aux vieillards; une somme de 55 millions de dollars était affectée au réaménagement urbain et 29 millions de dollars aux égouts municipaux. Cette année seulement, le total affecté à ces secteurs où les besoins sociaux sont les plus grands dépasse 300 millions de dollars. Plus de 300 millions de dollars ont été affectés à ces besoins particuliers dans le domaine du logement, au coût duquel le contribuable participe ouvertement.

Ce soir le ministre des Finances (M. Sharp) a déclaré que le gouvernement se proposait d'accorder une priorité spéciale à ce problème des logements sociaux et aux domaines connexes des besoins en matière d'habitation.

Le plafond de 8½ p. 100 s'applique au domaine que nous appelons celui des hypothèques consenties par les prêteurs approuvés. Ce qui s'est passé dans ce domaine est vraiment très simple. Le ministre du Travail (M. Nicholson), dans sa déclaration faite l'autre jour, et, ce soir, le ministre des Finances n'ont pas essayé de dissimuler la vérité. Les prêteurs éventuels n'ont pas trouvé assez intéressant le taux d'intérêt permis et ont investi leur argent ailleurs. Ainsi, le nombre des maisons construites au moyen d'hypothèques ordinaires ou consenties par des prêteurs approuvés n'est pas aussi élevé qu'on aurait pu l'espérer.

Face à cette situation, le gouvernement avait deux choix. Il pouvait prendre les mesures pour permettre aux prêteurs attirés de prêter de l'argent à des taux plus attrayants. Il pouvait hausser quelque peu le plafond sur les taux d'intérêt ou, allant à l'autre extrême, aller lui-même emprunter l'argent nécessaire pour permettre un nombre croissant d'emprunts de la Société centrale d'hypothèques et de logement à un taux inférieur à celui des emprunts sur le marché de l'argent. Le gouvernement lui-même aurait sans doute dû payer davantage pour ses propres emprunts. Par ailleurs, il pouvait augmenter les impôts. Mais peu importe comment il s'y serait pris pour trouver ces fonds supplémentaires, au fond, le résultat aurait été le même. Le contribuable subventionnerait dans une plus large mesure celui qui se construit une maison.

Franchement, cela ne m'ébranle pas trop. Toutes sortes de subventions se chevauchent dans notre société, et ces chevauchements deviennent de plus en plus complexes au fur et à mesure que notre société le devient elle aussi. Ce qu'il ne faut pas oublier dans tout cela, c'est que si le gouvernement avait choisi la deuxième option, le contribuable subventionnerait encore davantage celui qui se construit une maison.

Le député de Saskatoon m'a un peu embrouillé sur ce point lorsque, d'une part, il a dénoncé vigoureusement les subventions et,

[M. Stewart.]